

## Grille d'évaluation des dossiers PEDR par la section 34

Les 4 critères d'évaluation sont :

- les publications, la production scientifique (P),
- l'encadrement doctoral et scientifique (E),
- la diffusion des travaux, rayonnement et vulgarisation (D),
- les responsabilités scientifiques (R).

Pour chacun de ces critères une note A,B,C ou X est attribuée.

A : De la plus grande qualité

B : Satisfait pleinement aux critères

C : Doit être consolidé en vue d'une prime

X : Insuffisamment renseigné

La section est particulièrement attentive aux différents éléments mentionnés ci-dessous qui devront être décrits clairement dans le dossier. A noter que d'excellents dossiers peuvent ne pas contenir tous les items de chacune des rubriques.

Toute autre information pertinente doit être rajoutée et sera prise en compte.

### 1-Publications et production scientifique

- Revues de rang A, à comité de lecture
- Revues sans comité de lecture
- Comptes rendus de conférences (Proceedings SPIE par exemple)
- Rédaction d'ouvrages, ou de parties d'ouvrage

En fonction du domaine, on tiendra compte de l'ordre et du nombre des auteurs.

La présence d'étudiants et post-docs en tant que premier auteur des papiers sera prise en considération

### 2. - Encadrement doctoral et scientifique

Sont prises en compte les thèses soutenues ou en cours ainsi que les encadrements de stages **sur les quatre dernières années universitaires concernées**. On listera en les distinguant :

- Les thèses encadrées à 100%
- Thèses co-encadrées, le pourcentage de co-encadrement sera précisé pour chaque cas
- Les stages de Master 2 et de Master 1 (en en faisant la distinction) et les stages d'élèves ingénieurs.
- Les stages au niveau de la licence
- La supervision des post-doctorants

Le candidat mentionnera clairement tout élément permettant de justifier un déficit d'encadrement

### **3-Diffusion des travaux (rayonnement et vulgarisation)**

- Séminaires, conférences et séjours invités
- Présentations orales et de posters dans les colloques
- Animation scientifique au sein de collaborations nationales ou internationales
- Participation à des comités nationaux ou internationaux en temps qu'expert scientifique (Comités d'attribution de temps de télescope, ANR, ERC, groupe ASTRO du CNES etc....)
- Communiqués de presse
- Organisation de conférences (préciser : membre du SOC/LOC, principal organisateur)
- Participation à des jurys de thèses, HDR (préciser à quel titre)
- Animation et de la diffusion scientifique auprès du grand public et des scolaires.
- Toute autre activité de diffusion des travaux

### **4-Responsabilités scientifiques**

- Direction de laboratoire/équipe/école doctorale
- Responsabilités au sein de projets ou réseaux nationaux et internationaux (dont ANR, ERC, programmes européens)
- Présidence de comités nationaux ou internationaux d'organisation de la recherche (Comités d'attribution de temps de télescope, ANR, ERC, groupe ASTRO du CNES etc....)
- Participation à des conseils et comités scientifiques locaux, nationaux ou internationaux (préciser à quel titre)
- Participation à des jurys de recrutement (préciser à quel titre)
- Prise de responsabilité au sein de collaborations nationales ou internationales
- Toute autre responsabilité scientifique

### **5. Autres activités et responsabilités (pédagogiques, administratives, ou propres aux personnels HU, astronomes et astronomes-physiciens)**

Cette rubrique n'est pas évaluée mais elle figure dans le rapport final que le CNU rédige, il faut donc noter l'information précisément, en particulier lorsque l'implication pédagogique est particulièrement importante.